



Lettre du Président

Extension des consignes de tri

La Communauté de Communes simplifie le tri !



Chères habitantes,
Chers habitants,

A l'aube de cette nouvelle année 2023, que je vous souhaite belle et heureuse, le tri dans nos poubelles va changer... et surtout se simplifier, ce qui facilitera nos vies à toutes et à tous !

La bonne nouvelle de ce début d'année : tous les emballages se trient.

Où que vous résidiez sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, une seule et unique règle s'applique dorénavant : barquettes, films plastiques, aluminium ou encore pots de yaourt... quels qu'ils soient, les emballages, c'est direction votre poubelle jaune ! Plus de question à se poser et surtout plus d'excuse pour ne plus trier ! Alors, je compte sur vous : adoptez le bon geste !

Le SDEDA, notre partenaire !

Au cœur de la lutte pour la réduction des déchets depuis plus de 20 ans, le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube accompagne et informe les citoyens et les collectivités avec un double objectif : améliorer la qualité du tri et réduire nos déchets.

Objectif 2023 : l'extension des consignes de tri et tous les emballages plastiques qui iront désormais dans les sac / bac jaune. Déjà appliquée sur une partie du territoire, cette simplification du geste de tri s'harmonise et arrive sur notre territoire.

Harmoniser les consignes sur le territoire : un enjeu écologique ...

Trier ses emballages, c'est bien, avoir la possibilité de les trier tous, c'est mieux. Au cœur de l'économie circulaire, le recyclage joue un rôle clé dans la préservation de nos ressources naturelles. En donnant une seconde vie aux déchets, il limite l'impact de la consommation sur l'environnement. De nouveaux objets sont créés, moins de déchets sont rejetés dans la nature ou dans les océans, les ressources sont revalorisées. Le recyclage participe par ailleurs à limiter l'empreinte carbone de l'activité humaine. En 2021, 2,2 millions de tonnes de CO2 ont été évitées en France grâce au recyclage des emballages. C'est l'équivalent d'un million de voitures. Adoptés par chacun et chacune d'entre nous, les petits gestes comptent.

Alors, à compter du 1^{er} janvier 2023, ADOPTEZ LE BON GESTE et TRIEZ VOS EMBALLAGES !

Je vous souhaite donc d'excellents vœux, notamment de tri.

Eric VUILLEMIN,

Président de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine.



Qu'est-ce qu'un emballage ?

Un emballage couvre, protège et transporte un produit, tout en informant le consommateur. Un objet en plastique n'est donc pas un emballage (brosse à dent, couvert, jouet...)

Si c'est un emballage, je le trie en le mettant dans mon sac jaune.

Source : CITEO

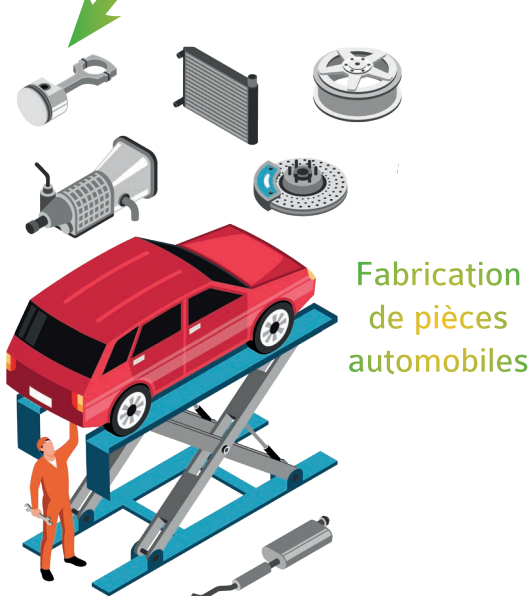
En plus des emballages en carton, en aluminium, en acier,
des bouteilles et des flacons en plastique...



...vous pouvez désormais trier la totalité de vos emballages dans les sacs jaunes.



En triant, je donne une seconde vie aux déchets !



Fabrication
de pièces
automobiles



Transformation en fibre de
rembourrage ou d'isolation



Fabrication
d'arrosoirs